

Invitation
SÉANCE DU CONSEIL

Les membres de votre conseil d'arrondissement, **M. Michael Applebaum**, maire d'arrondissement, **Mme Helen Fotopulos**, conseillère du district de Côte-des-Neiges, **M. Peter McQueen**, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, **Mme Susan Clarke**, conseillère du district de Loyola, **M. Marvin Rotrand**, conseiller du district de Snowdon et **M. Lionel Perez**, conseiller du district de Darlington, vous invitent à participer à la prochaine séance du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Au cours de cette assemblée, une période de 30 minutes sera consacrée aux questions et aux demandes des citoyens sur tous les sujets concernant l'arrondissement ou l'administration municipale. À cet égard, il y aura une période d'inscription de 18 h 15 à 18 h 45.

Date : Lundi 4 avril 2011

Heure : 19 h

Lieu : Manoir Notre-Dame-de-Grâce
5319, avenue Notre-Dame-de-Grâce

L'ordre du jour est généralement disponible dans la section *Mairie d'arrondissement* du site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg) ainsi qu'au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (311 - arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce) au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, à compter de 12 h le vendredi précédant la séance du conseil d'arrondissement.

N.B. L'ordre du jour FINAL est celui adopté par les conseillers municipaux au début de chaque séance.

Cette séance sera précédée d'une consultation publique à 17 h 30 portant sur les projets suivants:

- Projet de règlement visant à modifier le *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047), afin d'introduire un nouveau secteur établi à la carte 3.1.2, intitulé « La densité de construction », à même le secteur 04-01 – arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, s'appliquant au Centre hospitalier de St. Mary, situé au 3830, avenue Lacombe.
- Projet de résolution CA11 170074 approuvant le projet particulier PP-54 visant à autoriser l'ajout de deux étages au pavillon D du Centre hospitalier de St. Mary, situé au 3830, avenue Lacombe, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).
- Projet de règlement RCA11 17190 visant à modifier le *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006) afin d'élargir la liste des dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure et de procéder à certains ajustements en facilitant l'application.